



**MAIRIE
DE VILLECRESNES**
Place Charles de Gaulle
94440 Villecresnes

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2015

DELIBERATION N°2015-099

**FIXATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2015 DES COMMUNES
MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PLATEAU BRIARD**

Présents :

M. Gérard GUILLE, Mme Jeannine MAILLET, M. Christian FOSSOYEUX, Mme Isabelle LAFON, M. Jacques LOCHON, Mme Françoise VILLA, M. Thierry DEBARRY, Mmes Maryse VOLANTE, Catherine CASIER, M. Patrick GIVON, Mme Véronique DRIOT-ARGENTIN, Mrs André ARDIOT, Daniel SCHREIBER, Mmes Monique MONTEBAULT, Martine BILLET, M. Marc LECOMTE, Mme Karina BUYSE, M. Michel PINJON, M. Gilles GUILLAUME, Mme Denise DAVID, M. Stéphane RABANY, Mme Annie-France VIDON, M. René-Jean Cullier de Labadie, Mme Anne-Marie MARTINS, M. Didier GIARD.

Absents représentés :

*Monsieur Valère VILLA représenté par Monsieur Christian FOSSOYEUX,
Madame Marie-Laure HIRON représentée par Madame Françoise VILLA.
Monsieur Didier FABRE, représenté par Madame Anne-Marie MARTINS, pouvoir non signé donc non valable.*

Absente excusée :

Madame Marie-Renée AUROUSSEAU

Monsieur Jacques LOCHON a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants ;

Vu le code général des impôts et notamment l'article nonies C, V, 1°bis ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 11 décembre 2015 fixant les montants définitifs des attributions de compensation pour 2015 ;

Vu l'avis de la Commission Locale d'Évaluation des transferts de charges en date du 07 décembre 2015 ;

Considérant que le montant des attributions de compensation et leur condition de révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du Conseil Communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres, en tenant compte du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges ;

Considérant la commission des finances du jeudi 17 Décembre 2015 ;

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

A L'UNANIMITE,

Article 1 : Approuve la fixation des montants définitifs des attributions de compensation 2015 comme suit :

Communes	Montants
Mandres-les-Roses	899 718,38
Marolles-en-Brie	1 180 593,57
Périgny-sur-Yerres	311 861,98
Santeny	973 188,98
Villecresnes	1 100 679,28
Total	4 466 042,19

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer tout document y afférant.

Article 3 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne, à Madame le Trésorier Principal de Chennevières-sur-Marne, notifiée à la communauté de communes du Plateau Briard (CCPB), aux communes membres de la CCPB et à l'Établissement Public Territorial « T11 »

Fait et délibéré en séance les jour, mois, an susdits,

Pour copie conforme

Le Maire,

Gérard GUILLE

